

Zeitschrift:	Mennonitica Helvetica : Bulletin des Schweizerischen Vereins für Täufergeschichte = bulletin de la Société suisse d'histoire mennonite
Herausgeber:	Schweizerischer Verein für Täufergeschichte
Band:	13 (1990)
Artikel:	Les anabaptistes dans le Jura : leurs pratiques religieuses, sociales et économiques
Autor:	Ummel, Charly
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1055840

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHARLY UMMEL

LES ANABAPTISTES DANS LE JURA

LEURS PRATIQUES RELIGIEUSES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES*

INTRODUCTION

Sous le terme de «réformation», on a l'habitude de regrouper les trois grands courants qui, au XVI^e siècle, ont transformé la carte religieuse de l'Europe¹. Au premier rang: Le luthéranisme, ainsi nommé d'après son fondateur Martin Luther. Deuxièmement: Le mouvement «réformé». Ce mouvement ne porte pas le nom de son fondateur, car il est conduit par plusieurs personnalités: Zwingli à Zurich, Calvin à Genève, Farel à Neuchâtel, etc. Enfin: l'anglicanisme fondé par Henri VIII, roi d'Angleterre, qui choisit dans la réforme certains éléments.

Ces mouvements de grande envergure, tant géographique que spirituelle, sont qualifiés d'officiels. Cependant, la réforme dite officielle ne fut pas unique et uniforme. D'autres tendances se manifestent bientôt en son sein, poussant plus avant les critiques et dénonçant des insuffisances.

I. LES ANABAPTISTES SUISSES

Les réformateurs officiels combattront les réformateurs radicaux et leurs disciples. A Zurich, la réforme zwinglienne fut le berceau d'une réforme radicale spécifique: L'anabaptisme pacifique. Dès 1523, quelques savants lettrés, disciples de Zwingli, se mettent à critiquer certaines pratiques religieuses de l'Eglise que Zwingli n'avait pas encore abordées.

- Ils nient le droit du magistrat à contrôler la pratique de la foi et proposent la liberté de culte. Ils désirent une Eglise pure.
- Ils affirment que le baptême ne peut être administré qu'à celui qui en fait la demande en confessant sa foi.

* Exposé donné au Lyon's Club jurassien, Les Rangiers, 2 décembre 1988.

¹ JOHN H. YODER, Les origines de l'anabaptisme au sein de la réforme du XVI^e siècle, dans: ALFRED MICHELS, Les anabaptistes des Vosges, (Editions Jean-Pierre Gyss), 1980.

– Ils refusent toute contrainte par la violence, tant civile que religieuse. Ces critiques sont très mal acceptées et, après maintes disputes et discussions, Conrad Grebel, un laïc, baptise le moine grison Georges Blaurock sur sa demande personnelle, en présence de Félix Mantz et d'autres qui demandent le baptême à leur tour. Ceci se passait le 21 janvier 1525. Ce fut l'origine du mouvement anabaptiste pacifique et le geste qui déclencha des persécutions contre lui. Le Souverain, avec l'accord de Zwingli, condamne bientôt à la mort par noyade, tous ceux qui seront rebaptisés. Ces faits sont relatés dans la Chronique de Kaspar Braitmichel, membre d'une communauté houttérienne de Moravie, qui rédigea son texte aux alentours de 1550².

Historiquement, on a longtemps confondu les anabaptistes pacifiques de Zurich avec les partisans des libertés paysannes qui eurent à leur tête, en 1525, Thomas Müntzer, l'un des plus violents opposants de Luther. Ou encore avec les anabaptistes retranchés dans la ville de Münster en Westphalie, qui, en 1535, instaurèrent ou plutôt crurent instaurer, le Royaume de Dieu sur la terre, au milieu d'orgies délirantes. Lorsqu'on lit les diverses réfutations des réformateurs contre les anabaptistes et les manuels d'histoire en général, cette confusion apparaît constamment. Les historiens modernes l'ont appelée l'*«amalgame»*. Ce n'est en fait qu'en ce XX^e siècle que certains d'entre eux ont dénoncé ce fait regrettable. Il s'agit en particulier de feu Fritz Blanke, professeur à l'Université de Zurich, de Jean Séguy, professeur au Centre National de Recherches Scientifiques à Paris, et de feu Richard Stauffer, professeur à la Faculté protestante de théologie de Paris.

Dès sa première manifestation radicale, l'anabaptisme pacifique de Zurich est condamné. Félix Mantz est noyé dans la Limmat en 1527. Pourtant la doctrine se répand au loin. Des bûchers s'allument. En 1529, l'Edit de Spire, signé par l'empereur Charles-Quint condamne à mort tous les anabaptistes, pacifiques et violents confondus.

Sans cesse pourchassés, persécutés à la fois par les protestants et les catholiques, les anabaptistes pacifiques sont décimés. Mais ils avaient pris soin de rédiger une «Entente fraternelle» en sept articles, dite de Schleitheim, nom du lieu où ils s'étaient réunis en 1527³.

Dès 1536, Menno Simons, un prêtre hollandais gagné aux principes anabaptistes pacifiques, réorganise les communautés aux Pays-Bas. Les frères hollandais signeront leur «Confession de foi» à Dordrecht un siècle plus tard, en 1632.

² Documents anabaptistes no 3, Zürich 1525, Ecole biblique mennonite européenne, Bienenberg, CH-4410 Liestal.

³ Ibid. no 4.

Les anabaptistes pacifiques se nommeront «mennonites» en mémoire de Menno Simons, mais aussi dans l'espoir de se distinguer des anabaptistes violents.

II. L'ÉVÊCHÉ DE BÂLE, REFUGE PROVIDENTIEL

1. Implantation

Pour conserver leur vie, les anabaptistes pacifiques de Zurich se réfugient d'abord dans les cantons voisins en passant par la campagne zurichoise où une grotte appelée encore aujourd'hui «Täuferhöhle» rappelle leur clandestinité. Ils devront bientôt chercher asile plus loin encore, et sous des autorités diverses. Entre 1540 et 1570, ils trouvent refuge en Alsace, au Palatinat, et dans l'Evêché de Bâle⁴.

Ils y viendront d'abord depuis l'Alsace, puis de l'Emmental, et du Bucheggberg soleurois. Ils vivent retirés sur les montagnes. Malgré plusieurs arrêtés semblant mettre un terme à la présence des anabaptistes sur leur territoire, les Princes-Evêques renoncent à l'application stricte de leurs propres édits. Ils n'accordent même pas une importance primordiale aux plaintes de leurs administrés qui leur parviennent fréquemment: Plaintes contre les Etrangers des terres de Berne, anabaptistes, au sujet de leurs pratiques religieuses, de leur refus de porter les armes, de leur parler alémanique. Remarquons ici que, dès 1538, des anabaptistes résident dans l'Evêché de Bâle. Un certain Hans Heinrich Schnider de la vallée de Moutier est cité parmi les anabaptistes⁵ venus à Berne pour une disputation avec les Réformés, du 11 au 17 mars 1538. (Une cérémonie au Temple de la Nydegg et une exposition au Musée d'Histoire, à Berne, ont marqué, en 1988, le 450^e anniversaire de cette disputation.)

Le 17 août de cette année 1538, le gouvernement bernois écrit au Prince-Evêque qu'il ne doit tolérer aucun anabaptiste dans ses terres. En 1589, à la suite d'ordres impériaux, Jacques-Christophe Blarer de Wartensee ordonne une enquête qui révèle qu'un certain nombre d'anabaptistes ont prêté le serment d'usage comme les sujets, dans les baillages alémaniques. Le Prince s'en émeut tout à coup et ordonne leur conversion ou leur expulsion⁶. Les anabaptistes semblent n'avoir pu se maintenir dans le pays qu'en jouant constamment à cache-cache aux frontières de Soleure avec l'Evêché. Vers 1600, on ad-

⁴ DELBERT L. GRATZ, Bernese Anabaptists, Goshen College, Goshen 1953.

⁵ Quellen zur Geschichte der Täufer in der Schweiz, Band IV, Zürich 1974.

⁶ ANDRÉ CHÈVRE / JACQUES-CHRISTOPHE BLARER DE WARTENSEE, (Bibliothèque jurassienne), Delémont 1963.

met que deux cents anabaptistes vivent retirés dans les fermes des montagnes de l'Evêché.

Mais leurs affaires vont se gâter. En 1622, le Prince Guillaume Rinck de Baldenstein donne l'autorisation à la Préfecture de Delémont d'emprisonner l'anabaptiste Heini Staehli⁷.

En 1693, le Prince Conrad de Roggenbach décrète que les étrangers ne pourront plus s'établir sur les terres de l'Evêché sans prêter serment et produire une attestation de leurs terres d'origine⁸.

Ces deux éléments sont un obstacle infranchissable pour les anabaptistes qui ne possèdent pas d'attestation des terres d'où ils ont été chassés et qui ne prêtent jamais serment. Le serment consistait à promettre obéissance et soumission au prince duquel on dépendait. Les anabaptistes réservaient cette parfaite soumission et obéissance à Dieu seul et prenaient à la lettre la parole de Jésus dans le Sermon sur la Montagne: Ne jurez point.

2. Schisme

A la fin du XVII^e siècle, les anabaptistes, pourtant menacés de bannissement un peu partout, trouvent moyen de se disputer sur la pureté et la simplicité, de façon si virulente qu'un schisme intervient en 1693. C'est l'origine des Amishs, disciples de Jakob Ammann qui désire une séparation du monde marquée, pour les véritables enfants de Dieu et promulgue toute une série de règles concernant la vie quotidienne et les vêtements. Une partie des anabaptistes d'Alsace le suivront, alors que les assemblées suisses, pour la plupart, le désavoueront. L'assemblée des Bulles, près de La Chaux-de-Fonds, a été une des dernières en Suisse à abandonner les pratiques amish, bien adoucies il est vrai, à la fin du XIX^e siècle. C'est David Ummel, ancien de la communauté de La Chaux-d'Abel, qui parvint à refaire l'unité au sein des mennonites suisses, au début de ce siècle.

3. Plaintes et faveurs

C'est ce qui caractérise les rapports des anabaptistes avec les habitants de l'Evêché de Bâle, jusqu'à l'Acte de réunion de ce pays au Canton de Berne, en 1815, après avoir passé sous divers juridictions françaises.

Dès la fin du XVII^e siècle, plaintes et faveurs émanent à la fois de la vallée de Delémont, de la Prévôté et de l'Erguel. Diverses lettres nous renseignent sur les activités économiques plus ou moins appréciées des anabaptistes du Jura.

⁷ Porrentruy, Archives de l'Ancien Evêché de Bâle, B 245/29 (20 mai 1622).

⁸ Ibid., B 187/23 (10 mai 1693).

Rappelons que c'est à la fin du XVIII^e siècle seulement que le Prince-Evêque Nicolas de Montjoie qui avait présidé à l'inauguration de son règne avec ces mots: «Je m'appelle Montjoie et je viens en Ajoie vous apporter la joie» – parut prendre officiellement position en leur faveur (1767)⁹.

Le XIX^e siècle voit s'instaurer une situation extrêmement favorable pour les anabaptistes. En 1815, l'acte de réunion de l'Evêché de Bâle au canton de Berne, inscrit dans la Déclaration du Congrès de Vienne, stipule Art. 13:

«Les Anabaptistes actuellement existants, et leurs descendants, jouiront de la protection des loix et leur culte sera toléré, sous la réserve que, pour la régularité de l'ordre civil, ils fassent inscrire dans les registres publics, dans un temps que le Gouvernement déterminera, leurs mariages et la naissance de leurs enfants, que leur affirmation par attouchement tiendra lieu de serment, quant à ses effets civils et aux conséquences en cas de contravention, enfin qu'ils doivent partager, avec tous les autres ressortissants du Canton, l'obligation du service dans l'Elite ainsi que dans la Landwehr; mais il leur est accordé la faculté de se faire remplacer, suivant les ordonnances existantes.»

4. Prosélytisme

Ces facilités leur attirent des jalousies en particulier de la part des pasteurs réformés. Ils se plaignent de la trop grande liberté accordée aux anabaptistes qui semblent être reconnus comme Eglise. De plus certains membres de l'Eglise officielle deviennent anabaptistes pour profiter des avantages non négligeables qui leur sont accordés et de leur bourse commune. En 1823, 5 articles additifs à la Déclaration du Congrès de Vienne sont publiés: Ils concernent principalement le prosélytisme. Quiconque n'était pas déclaré anabaptiste, lors de la Déclaration du 22 novembre 1815, n'aura aucun droit aux dispositions en faveur des anabaptistes, même s'il dit appartenir à cette confession. Les enfants des anabaptistes résidents, seuls, pourront continuer à profiter des prescriptions de la Déclaration du Congrès. Cette question de prosélytisme a toujours agité les passions. Un ancien de l'assemblée de l'Emmental fut emprisonné parce que d'autres jeunes gens que des enfants d'anabaptistes suivaient ses leçons d'instruction religieuse.

5. Culte et écoles

C'est au cours du XIX^e siècle, semble-t-il, mais peut-être plus tôt encore, que des particuliers anabaptistes ouvriront des classes d'école allemandes pendant l'hiver. Puis quelques chapelles sont construites, bâtiments simples, avec

⁹ Ibid., B 245/29.

salle de culte à l'étage. La première fut aménagée au Cernil près de Tramelan, en 1880 environ.

Le XX^e siècle verra les communautés s'animer sous l'influence du piétisme et des différents réveils de la fin du XIX^e siècle.

6. Assimilation

Après la deuxième guerre mondiale, les anabaptistes quittent les montagnes pour les villages, puis les villes. Les exploitations agricoles ne nourrissent plus tous les descendants d'une même famille. Il faut donc chercher à gagner son pain différemment. Cet exode obligera à l'assimilation dont les anabaptistes avaient réussi à se préserver pendant quatre siècles et demi. La langue française gagne du terrain. Les services religieux dans les assemblées sont bilingues, puis essentiellement en français pour quelques communautés.

Dès l'entre-deux-guerres, certains anabaptistes acceptent l'enrôlement ordinaire dans l'armée suisse. Actuellement, l'incorporation aux troupes sanitaires n'assure plus un service non armé sans demande spéciale. Mais les mennonites reçoivent en général une réponse favorable à leurs requêtes. Quelques dizaines d'anabaptistes ont objecté depuis 1970.

Sans avoir abandonné les fondements de leur foi, mais grâce à une certaine accommodation dans des domaines pratiques comme la langue et la non-résistance, les anabaptistes d'aujourd'hui peuvent apparaître aux yeux de qui-conque comme des citoyens ordinaires. Cependant, ils restent attachés aux particularités de leur foi et périodiquement essaient de mieux les pratiquer. J'en veux pour exemple leurs discussions internes en ce qui concerne les réfugiés, la paix, la protection de l'environnement, le partage des biens.

Actuellement, les anabaptistes ne s'opposent plus à l'Etat. Plusieurs font partie des autorités communales ou cantonales. Il faut reconnaître que la liberté de conscience et la libre circulation des individus leur ont profité peut-être plus encore qu'à d'autres, car l'avènement de ces principes a véritablement changé leur quotidien.

III. LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DES ANABAPTISTES DANS L'ANCIEN ÉVÊCHÉ DE BÂLE

Pour fuir les persécutions, liées à la pratique particulière de leur foi, les anabaptistes pacifiques n'ont pas dû chercher seulement un lieu de résidence tolérant, mais encore les moyens de survivre. Une seule voie s'ouvrait à eux, l'agriculture. Il est vrai qu'aux siècles où les anabaptistes furent pourchassés en Suisse, le plus grand pourcentage de la population travaillait la terre. Mais

leur statut de réfugiés, voire de bannis, ne leur permettait pas le choix des terres. Ils furent refoulés sur les montagnes les plus rudes et les plus improductives, en général au-dessus de 1000 m, dans les pays où ils se réfugièrent. Ce fut le cas dans l'ancien Evêché de Bâle. Pourtant, leur volonté et leur persévérance n'allaien pas tarder à porter des fruits dont ils furent les premiers bénéficiaires mais qui excitèrent la jalousie de leurs homologues indigènes. Cependant, les propriétaires des terres où ils résidaient apprécierent leur présence et réclamèrent leur maintien.

Ce sont les échanges épistolaires avec les souverains qui éCLAIRENT la situation économique et sociale des anabaptistes jusqu'au XIX^e siècle.

En voici quelques extraits significatifs et qui nous font découvrir leurs pratiques économiques, leur apport à la communauté, mais aussi les perturbations dont ils furent les fauteurs.

1. Pertes et profits

Le XVI^e siècle est extrêmement pauvre en documents, mises à part quelques mentions d'intolérance. Mais, dès la fin du XVII^e siècle, la présence des anabaptistes dans les communautés de l'Evêché provoque des réactions.

En 1693, les cinq communautés qui composent la paroisse de St-Imier, savoir St-Imier, Sonvillier, Villeret, Renan et les Montagnes (La Ferrière) représentent à leur révérendissime et illustrissime Prince et gracieux souverain Seigneur que:

«Un grand nombre de familles et personnes étrangères comme des terres de Berne, des comtés de Neuchâtel et de Vallangin [...] au nombre de 80 familles louent des terres, ce qui fait que les sujets du pays sont obligés de mendier pour vivre . . . car ces étrangers sont beaucoup plus francs (ont plus de franchises) que les sujets, ne faisant aucune contribution, guet, garde ni corvée [...] qu'ils vendent graines et fourrage en dehors du pays, [...] qu'ils chamoient entièrement les terres qui auparavant étaient labourées [cela signifie qu'ils font plus de foin que de cultures], ce qui diminue les dîmes du souverain et prive le pays de nourriture. D'autre part, ils défrichent des terres en grand nombre et y font paître des vaches étrangères qui sont souvent infectées et empêchent les gens du lieu de fréquenter les foires parce que leur bétail s'infecte aussi. Qu'ils aient donc à se retirer, car il y a assez de vrais et anciens sujets dans le pays pour entretenir les terres et nourrir le bétail pour labourer, aux mêmes conditions que ces étrangers. Les communautés offrent de continuer à entretenir les terres défrichées pour nourrir leur bétail de labour». ¹⁰

Cette lettre, en fait, ne mentionne pas encore l'anabaptisme de ces étrangers mais dénonce leurs origines bernoises et leurs pratiques économiques particulières.

¹⁰ Ibid., B 187/23 (27 janvier 1693).

Soulignons-en quelques-unes que nous retrouverons sans cesse dans les documents du XVIII^e siècle relatifs aux anabaptistes.

- Ils n'ensemencent pas les terres de la même façon que les gens des lieux où ils s'établissent.
- Leur bétail n'est pas de la même race que celui des indigènes, ou en tout cas pas de la même provenance.
- Ils défrichent des terrains.
- Ils ont plus de prés et pâturages donc plus de bétail que les indigènes.

Quant à leur situation économique, il faut remarquer qu'ils ne sont pas soumis à la corvée, ni au guet, ni à la garde, ni à certaines redevances.

Il est évident que, malgré leur retrait sur les montagnes, la présence des anabaptistes est gênante pour les habitants de l'Evêché.

Rappelons, tout d'abord, que le Prince-Evêque répond relativement rapidement à ses sujets, concernant les étrangers, le 10 mars 1693¹¹:

- Ceux qui n'ont pas de biens en propre s'en iront dans les trois mois.
- Ceux qui pourront rester prêteront le serment et les nouveaux venus produiront une attestation de bonne moeurs de leur ancien lieu.
- Quiconque achètera ou louera des terres, qu'il soit étranger ou indigène, devra déposer une caution suffisante et en assurer le paiement complet.
- Il est interdit de louer des pièces de terres qu'on peut ensemencer à des étrangers qui en feraient des prés et pâturages. Il faudra ensemencer au moins la dixième partie de ce qui était semé auparavant.

Nous savons que les anabaptistes ne pouvaient pas acheter de terres, ne possédant ni certificat de baptême, ni attestation d'origine. Il aurait donc été impossible qu'ils restent en Erguel ou dans l'Evêché de Bâle. Et pourtant ils s'y sont maintenus. Il a donc fallu que les Princes-Evêques ne contrôlent pas trop sévèrement l'application de leurs ordres d'une part, et d'autre part que les autorités des lieux où résidaient les anabaptistes en fassent de même au grand dam des habitants qui se plaignaient.

2. Vrais problèmes

On pourrait penser que les plaintes des communiers étaient plus empreintes de jalouse qu'elle ne dénonçaient de véritables dommages.

Il se trouve que dans la lettre des Erguéliens de 1693, un problème véritable est décrit. Les habitants se plaignent des maladies que le bétail des anabaptistes venus d'ailleurs leur amène et des pâturages dont ils n'ont plus la jouissance.

¹¹ Ibid., B 187/23 (10 mars 1693).

Voici le passage clé:

«En nous préservant d'eux par des doubles barres [...] ou garder le bestail jour et nuit qui cause beaucoup de frais au sujets de votre Altesse et lesquelles pièces, les sujets de votre Altesse voire même des communautés souhaiteraient les pouvoir posséder aux mêmes conditions pour y pasturer et nourrir du bétail afin de pouvoir labourer leurs terres qu'ils sont en partie obligés de laisser en friche pour n'avoir du pâturage pour nourrir et entretenir leur bétail de charue, particulièrement les communautés de Renen et des Montagnes qui n'ont aucun champoy commun pour leur bestail et ainsi ne peuvent labourer leur terre à moitié faute de bestail».

Ces quelques mots évoquent à la fois un problème de relations et d'économie agricole. Les étrangers, parmi lesquels se trouvent des anabaptistes des terres de Berne, obtiennent en location des terrains, prés, pâturages et broussailles qu'ils défrichent. Ce qui était terrain en friche devient terrain cultivé, amélioré, où paissent des bêtes venues d'ailleurs comme leurs propriétaires, et malades à ce qu'on apprend. Pour les Erguéliens, il faudra donc barrer ou garder le bétail, ce qui entraînera des frais. Cette création de domaines nouveaux engendre des inconvénients pour les villageois. En effet, la pratique des trois cultures, prés, champs, pâturages, était courante dans les communautés rurales de l'époque. On labourait des champs dans les meilleurs terrains, on réservait d'autres terres pour le fourrage, foins et regains, et l'on mettaient les bêtes au pâturage sur les montagnes. Arrivent les anabaptistes. On leur loue les métairies des montagnes où ils resteront toute l'année.

Ils défrichent, mais utilisent bien sûr aussi les terres cultivables. Mais ils les emploieront plutôt comme prés pour nourrir leurs bêtes qui doivent être en nombre suffisant pour les faire vivre. De ce fait, ils sèment et labourent peu. Plus tard les propriétaires loueront les anabaptistes de ne plus ouvrir des champs sur les montagnes où les gelées anéantissent les récoltes. La culture des raves et des carottes subsiste. Les villageois vont donc se plaindre principalement de ce que les pâturages des montagnes sont loués aux anabaptistes. Ceci les oblige à avoir moins de bétail, ou à diminuer leurs terres labourées pour en tirer eux aussi du fourrage, ou encore à en acheter, ce que font déjà les anabaptistes à des prix que certains agriculteurs ne peuvent pas payer, d'où de nouvelles plaintes. Autre conséquence importante: Les dîmes de grains dues au Prince sont diminuées.

Dans la lettre de 1693, on explique au souverain que si les dîmes diminuent, cela prive la population de nourriture. En effet, à termes fixes, les sujets devaient apporter leurs dîmes que des marchands se chargeaient d'écouler au profit du Prince et certainement devant et sous contrôle de ses envoyés. Les dîmes de grains étant diminuées d'au moins vingt-cinq muids, cette année-là, c'était autant que la population n'avait pas à sa disposition pour ses besoins, comme le déclare la plainte de 1693.

Reste «le bestail de charue». C'était certainement des boeufs et quelques vaches peut-être. Mais les boeufs étaient bêtes de pâture par excellence. Pour n'en plus disposer d'autant, les habitants ne pouvaient plus labourer assez. Cette situation est surtout aiguë, disent les villageois, dans les communes qui n'ont pas de pâturages communaux. Il est certain que, là où il y avait des terrains communs, une certaine égalité et une stabilité s'établissaient parmi les villageois.

Autre grief: Les anabaptistes barricadent leurs terres, et font monter les prix... Dans une plainte des communiers de Corgémont, en 1723, nous lisons:

«Les propriétaires achètent du foin au village pour compenser le foin des montagnes qu'ils ont louées aux anabaptistes. Il y a plus de bétail pour pâturer après la Madelaine [fin juillet] qu'avant l'arrivée des anabaptistes. Ils font des barricardements pour préserver leur herbe, ce qui empêche que les boeufs de la communauté restent sur la montagne ou alors il faut les garder à grands frais. Le commerce de foin fait monter les prix». ¹²

Un autre problème encore: L'emploi de bois en beaucoup plus grande quantité. Les raisons sont évidentes. Les anabaptistes habitent les montagnes été et hiver, alors que les métairies n'étaient habitées que l'été. Il faut donc du bois pour se chauffer. Pour barrer leurs pâturages, c'est du bois encore qu'ils emploient. Les habitants font remarquer au Prince que, quand les anabaptistes n'auront plus de bois sur leurs fermes, ils entameront les forêts de son altesse qui sont voisines des métairies.

En 1729, nouvelle plainte concernant leur consommation de bois, mais pour une utilisation bien différente¹³: «Ils gâtent de beaux bois, en enlevant l'écorce, pour fabriquer une multitude de cercles à fromage.» Nous savons que des anabaptistes avaient loué une ferme appartenant aux moines du couvent de Bellelay. Ceux-ci leur demanderont de fabriquer du «fromage de Bellelay», qui sera appelé pour la première fois «Tête de Moine» en 1790.

Il faut remarquer que ce sont des raisons économiques qui ont éveillé la haine des populations contre les anabaptistes et, comme nous le verrons également, ce seront des raisons économiques qui les feront apprécier de leurs bailleurs.

3. Eloges

Les bailleurs vont à leur tour prendre la plume. Voici la missive des autorités de la Prévôté sur les Roches, du 10 avril 1731, qui expose l'opinion des propriétaires au sujet des anabaptistes:

¹² Ibid., B 187/23 (19 mai 1723).

¹³ Ibid., B 187/54 (25 mars 1729).

«Quelques-uns se sont jettés dans la Prévôté où ils ont affermé des biens et des terres qu'ils ont exploité par leurs mains avec beaucoup de peine et de labeur lesquelles ressemblent aujourd'hui à des prairies émaillées de fleurs quoique cydevant elles fussent toutes couvertes de ronces et d'épines qui étaient leur unique production, ils en paient de grosses censes, si bien que les propriétaires n'en retireraient tout au plus que la moitié de ce qu'ils en tirent à présent, si ces fermiers étaient obligés de quitter, bien loin donc qu'ils soient à la charge du pays et qu'ils en procurent la ruine, ils sont très utiles et à l'avantage d'iceluy puisqu'ils défrichent et cultivent parfaitement bien les terres et apportent l'argent dans le pays. Il n'y a que les pauvres de la prévôté, c'est-à-dire ceux qui n'ont pas des métairies à prester qui se plaignent de ces gens-là». ¹⁴

En 1767, le Prince-Evêque Simon-Nicolas de Montjoie tiendra un langage bienveillant à leur endroit:

«Lettre aux habitants de la Prévôté¹⁵ [...] [Jusqu'ici il ne semble pas] que leur façon de vivre et de se gouverner entre eux fasse du tord au souverain et que par une saine politique il est de l'intérêt de celuicy de voir augmenter autant que faire se peut le nombre de ses sujets dans ses Etats et d'en favoriser surtout l'entrée à des cultivateurs aussi entendus et laborieux que le sont les anabaptistes».

Dès lors, les anabaptistes se sentiront plus en sécurité.

Relevons encore que l'on connaît, par les documents du XVIII^e siècle, quelques professions accessoires des anabaptistes¹⁶:

Tisserands, charron, cloutier, un relieur de livres et un faiseur de râteaux, un médecin et vétérinaire qui soigne avec les plantes.

Au XIX^e siècle, ce sont surtout les affaires militaires qui susciteront des missives, et des ordonnances. Les questions économiques ne semblent plus provoquer de réclamations, sauf les taxes d'exemption du service armé et les redevances à la Communauté. En effet, les anabaptistes ne se servaient en général pas des pâturages communaux et d'autres avantages réservés au communiers. Ils ne paient donc pas les mêmes redevances aux communes que les indigènes ce qui encore une fois provoque la colère des villageois, mais la compréhension du souverain.

4. Evolution

A l'aube du XX^e siècle, les anabaptistes étaient encore tous agriculteurs, tisserands et fromagers pour quelques-uns. La spécialité dont nous avons parlé

¹⁴ Ibid., (10 avril 1731).

¹⁵ Voir note 9.

¹⁶ MARTIN MEZGER, Die Täufer des Erguels im 18. Jahrhundert (Theologische Akzess-Arbeit, Zürich 1972).

déjà, le «fromage de Bellelay»¹⁷ devenu «Tête de moine», est encore fabriquée aujourd’hui par certains fromagers anabaptistes. Une autre spécialité, le «fromage de La Chaux-d’Abel», est aussi produite par un anabaptiste du lieu. Rappelons encore que c’est un agriculteur anabaptiste qui écrira une description du «mouton de la race du Jura». Cette description¹⁸ a été approuvée par la Fédération romande des syndicats d’élevage de petit bétail comme référence. Actuellement, le fils du dit agriculteur élève encore un troupeau de moutons, tout en étant Grand Conseiller au parlement jurassien. L’un n’empêche pas l’autre!

Relevons aussi que, dans le pays de Montbéliard tout voisin de la Suisse par l’Ajoie, l’origine de la race bovine «Montbéliarde» est liée à l’exode des anabaptistes au XVIII^e siècle. Eleveurs¹⁹ consciencieux, ils ont amélioré de façon remarquable les qualités du bétail indigène par des croisements avec la race Simmental amenée de leur lieu d’origine. Après la guerre de 1870, la race dite «Montbéliarde» a été reconnue officiellement en 1889 et a participé à l’Exposition universelle à Paris.

Jusqu’à la fin de la deuxième guerre mondiale, les anabaptistes, qui prendront par endroit plutôt le nom de «mennonites», exercent encore un nombre limité de professions: agriculteurs ou métiers qui en dépendent tel que bouchers, laitiers, charpentiers, menuisiers.

Puis l’évolution s’accélère. Actuellement, on ne compte plus que 15-20% d’agriculteurs, et les professions industrielles, libérales ou de l’administration (enseignement) sont courantes chez nous. L’horlogerie a eu ses heures de gloire avec la montre «Mensim» de l’atelier Joël Gyger à Tramelan.

Le premier grand pas de l’assimilation économique des anabaptistes fut l’acquisition des terres. Le doyen Morel le souligne: «Dès qu’ils furent moins inquiets pour leurs vies, qu’une bienveillance ouverte du souverain fut certaine» – rappelons l’envie de Simon de Montjoie d’augmenter ses sujets surtout d’agriculteurs de valeur comme eux – «les anabaptistes furent saisis par l’esprit de propriété» comme tout un chacun dirions-nous²⁰!

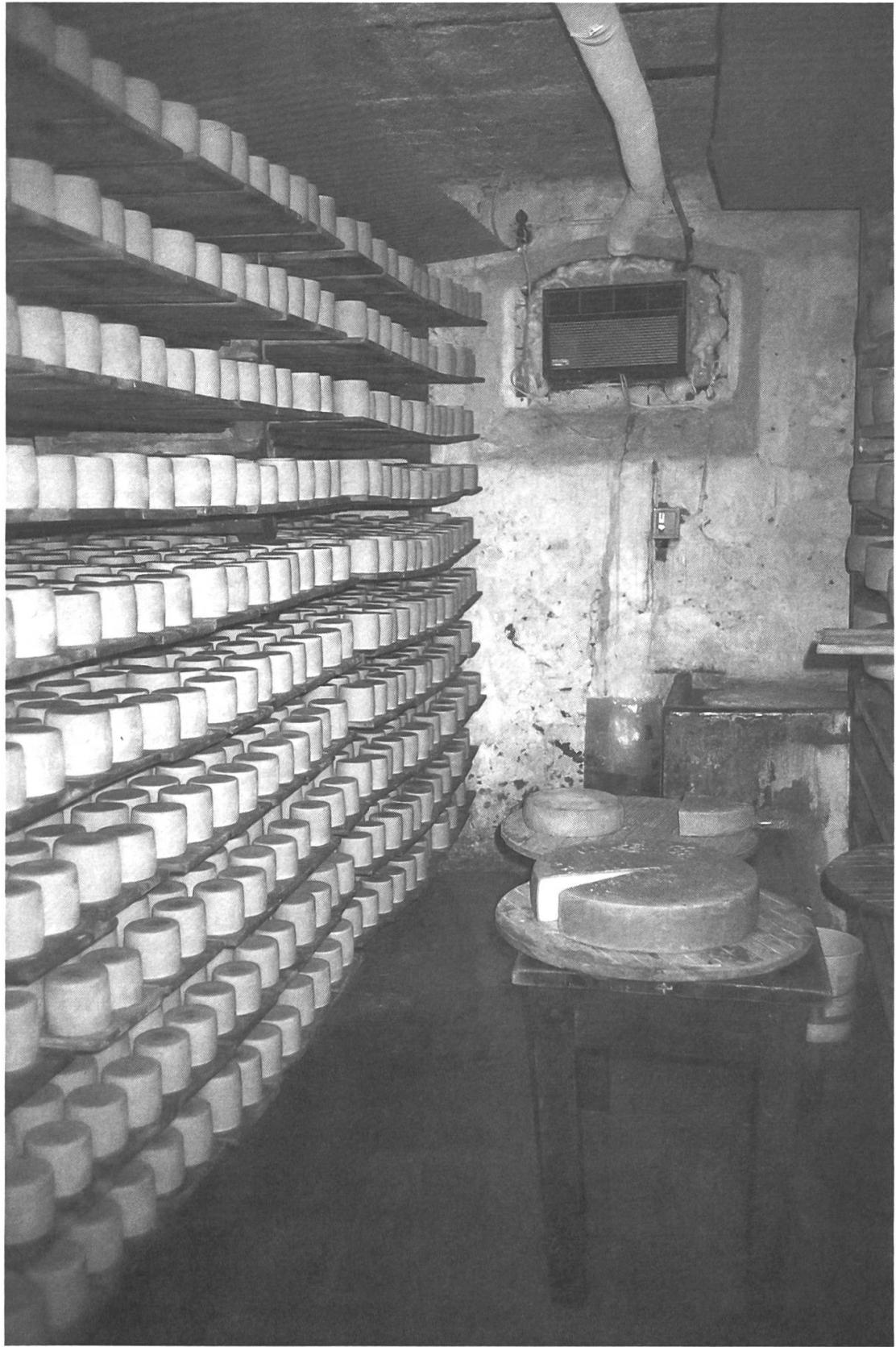
Par contre, ils ont résisté de toute leur force et leur volonté à une dénaturation de leur foi. Les circonstances, pourtant, ont parfois été les plus fortes. La non-violence s’est refroidie dans un pays qui n’accepte aucune alternative à l’incorporation de ses citoyens dans l’armée, sans les punir d’emprisonnement.

¹⁷ GUIDO BURKHALTER, Der Bellelay-Käse (Tête de Moine) und sein Ursprungsgebiet, Extr. de: Schweizerische Milchzeitung, Schaffhausen 1979, 28.

¹⁸ ABRAHAM GERBER jun., Lausanne (s.a.).

¹⁹ Historique familial Graber-Huckel, F-70400 Couthenans (1. 1. 1984).

²⁰ Porrentruy, Archives de l’Ancien Evêché de Bâle, Dossier Morel (Arrondissement de Delémont, «Anabaptistes»).



*Fromagerie (Tête de moine) Le Moron / Jura Bernois
(Foto: Hans Rudolf Lavater)*

Les anabaptistes se sont pliés en recherchant les solutions satisfaisant le mieux à leurs convictions.

Aujourd’hui, à cause de leur assimilation socio-économique, ils côtoient régulièrement protestants et catholiques de leurs régions. Ils n’ont pas refusé le dialogue. Ils fraternisent même volontiers à certaines occasions.

CONCLUSIONS

Si j’ai laissé de côté la question jurassienne, c’est que dans nos communautés, nous nous sommes efforcés de pratiquer l’amour chrétien avant la discrimination politique et l’esprit partisan. Cela ne veut pas dire que la question n’ait pas provoqué de tensions. Mais personne n’a été évincé d’une fonction spirituelle ou de sa communauté à cause de ses opinions politiques.

Et il a été possible d’éviter des cassures irréparables.

L’affaire Musey a suscité des passions contradictoires, parfois même dans nos assemblées. Mais actuellement, le dialogue au sujet des réfugiés est ouvert . . . Tout n’a pas été dit sur les anabaptistes-mennonites du Jura. Mais j’espère que ce modeste exposé d’un mennonite engagé permettra de faire quelque peu meilleure connaissance avec la plus ancienne Eglise libre.

«Personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé savoir Jésus-Christ». Ce verset tiré de la sainte Ecriture était le préféré de Menno Simons qui l’a mis en entête de tous ses écrits. Les mennonites d’aujourd’hui considèrent encore cette déclaration comme essentielle pour eux-mêmes et essaient de respecter le modèle du Christ dans toutes leurs relations sociales et économiques.

Charly Ummel, Foyer 6, 2400 Le Locle